



DATE : 27 septembre 2017

Séance du Conseil Général sous la présidence de Mme la Présidente Marielle Corboz

CONSEIL GENERAL

Présents : 28 Conseillers généraux majorité = 15 Quorum atteint

Excusés : MM. Dominique Torche et Jean-Gabriel Meylan

CONSEIL COMMUNAL

Présents : Mme Vanessa Currat, MM. Alexandre Vonlanthen, Bernard Grandgirard, Alain Bürgy, Marc Fontaine, Jean-Denis Borgognon, Yannick Bersier

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance par Mme la Présidente Marielle Corboz
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Général du 5 juillet 2017
3. Présentation des planifications financières 2018-2022 (*débat organisé*)
4. Approbation des modifications du règlement sur la détention et l'imposition des chiens (*débat organisé*)
5. Déchetterie (*débat libre*)
 - 5.1. Compléments d'informations
 - 5.2. Choix de la variante
6. Présentation de l'étude de mobilité pour le CO (*débat libre*)
7. Planification de la rénovation et de l'agrandissement de la salle polyvalente (*débat libre*)
8. Informations communales
9. Divers

1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR MME LA PRESIDENTE MARIELLE CORBOZ

Mme la Présidente Marielle Corboz salue les Conseillères et Conseillers généraux, M. le Syndic Alexandre Vonlanthen et tous ses collègues conseillers communaux, le bureau du Conseil Général, la presse et le public et déclare ouverte cette 3^{ème} séance annuelle du Conseil Général.

Avant de commencer cette séance, elle souhaite présenter les sincères condoléances des membres du Conseil Général à M. le conseiller communal Jean-Denis Borgognon et à Mme la conseillère générale Marie-Claude Borgognon pour le décès respectivement de leur maman et belle-maman.

Les scrutateurs pour cette séance sont : MM. Raphaël Grandgirard, Manuel Pires et Bastian Bersier.

DATE : 27 septembre 2017

Cette assemblée a été convoquée par lettre personnelle conformément à l'art. 38 de la LCo, par avis dans la FO no 37 du 15 septembre 2017, par affichage au pilier public communal et sur le site internet de la Commune.

Mme la Présidente Marielle Corboz demande s'il y a des remarques quant au mode de convocation. Ceci n'étant pas le cas, cette séance peut délibérer valablement. Elle rappelle que cette séance sera enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal. Cet enregistrement sera effacé dès son approbation lors d'une prochaine séance du Conseil Général. Elle demande s'il y a des remarques au sujet de l'ordre du jour.

M. Vincent Grandgirard nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » propose, comme le suggère la commission dans sa présentation envoyée et distribuée en vue de la préparation de la séance de ce soir, d'effectuer un test de la variante 6 pour la déchetterie avant de procéder au choix définitif. Il s'agirait de fermer les sites de Vesin et Cugy, d'exploiter la déchetterie de Cugy aux abattoirs durant 2 à 3 mois et de tirer les enseignements de cette expérience. Concrètement on pourrait planifier ce test durant le mois d'octobre en planifiant la fermeture des deux sites, en aménageant la déchetterie de Cugy si nécessaire, en organisant les heures d'ouverture, en informant la population. Ce test pourrait se dérouler de novembre 2017 à janvier 2018 et à l'issue du test une analyse des résultats serait effectuée par exemple en faisant une enquête auprès des citoyens et des voisins. De cette façon ce serait sur une base objective qu'on prendra la décision de valider cette variante ou de chercher une autre solution. Selon eux il est inconcevable qu'on choisisse une solution deux fois plus coûteuse, source de nuisances et de divers inconvénients sans avoir au préalable expérimenté la solution la plus simple et la plus économique. Ce serait un manque d'égard envers nos citoyens qui comptent sur nous pour défendre leur bien-être et leurs intérêts. En conclusion, le groupe « Unis pour Cugy » propose de reporter le point 5 de l'ordre du jour afin que le Conseil Communal puisse lancer sans délai ce test, le choix définitif sera ainsi reporté au début de l'année prochaine.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Grandgirard et donne la parole à M. Alexandre Vonlanthen, syndic.

M. Vonlanthen nous informe que pour le Conseil Communal, ce n'est pas une solution réaliste et il est clairement opposé à cette proposition. En effet, il faut se mettre dans la peau d'une gestion de 1700 habitants et cette variante n'est pas réalisable.

M. Marc Fontaine relève qu'il faut avoir du bon sens et est-ce qu'il y a du sens de faire ce test sachant que ce dernier n'est pas réalisable ? Il nous informe également que notre présidente du CG a pris contact aujourd'hui avec la Préfecture et si nous privilégions la variante test nous devons mettre à l'enquête cette variante ce qui va engendrer des coûts. Il y a également le facteur des écoles et de la gestion de la circulation que cela va générer à prendre en compte. Et en dernier, il demande quelle est la valeur ajoutée de ne pas prendre de décision aujourd'hui ?

M. Vincent Grandgirard se dit surpris de ces deux prises de proposition qui disent que cette variante n'est pas une variante hors il se trouve qu'elle fait partie des trois variantes qui sont soumises ce soir. Pourquoi on nous soumet une variante qui n'en est pas une ? Il trouve que c'est un peu inquiétant. Dès lors on a deux variantes et si cela se trouve dès qu'on arrivera au vote il n'y en aura plus qu'une !

M. Marc Fontaine relève que si on regarde le procès-verbal du dernier Conseil Général, il est ressorti qu'il y avait deux variantes à l'étude. M. le conseiller général Dominique Torche a donné l'idée de cette variante de la déchetterie communale. Par conséquent, afin de répondre à cette demande, la commission déchetterie a également étudié cette variante. A

DATE : 27 septembre 2017

noter, que suite à un entretien qu'il a échangé avec M. Torche, ce dernier a relevé qu'il était favorable à RG Récupération SA mais a demandé cette étude afin de créer le débat.

Mme Chantal Pache, au nom du groupe « Unité communale » demande une interruption de séance afin de discuter de ce point avec son groupe.

Mme la Présidente Marielle Corboz octroie une interruption de séance de 5 minutes.

La séance reprend.

Mme la Présidente Marielle Corboz informe l'assemblée qu'elle a rencontré cet après-midi M. le Préfet et son lieutenant de Préfet pour la procédure concernant cette déchetterie et ces derniers l'ont informée que si nous voulons faire ce test aux abattoirs, nous devons impérativement mettre à l'enquête et le permis ne serait pas accepté. Concrètement, l'activité que nous avons actuellement en ce lieu n'est pas légale mais tolérée. Elle redonne la parole à M. Vincent Grandgirard.

Ce dernier maintient la demande de reporter le point 5 pour une raison supplémentaire c'est que parmi les propositions qui sont faites, certaines ne sont pas réalisables, on peut même douter que les deux autres soient réalisables, en fait il en reste peut-être 5 sur les 6 moins celle qui n'est pas réalisable, et en l'état il pense qu'on pourrait reporter le point 5 du fait qu'on a une information trompée et qu'on a proposé une variante non réalisable sur laquelle on risque de voter.

M. Claude-Alain Mast demande le vote à bulletin secret.

Mme la Présidente Marielle Corboz soumet cette demande au vote, laquelle est acceptée par 7 personnes.

La question est : l'acceptation du report du point 5 de l'ordre du jour.

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	28
Bulletins rentrés	:	28
Bulletin blancs	:	1
Bulletins valables	:	27
Majorité	:	14

Résultat : OUI 10 NON 17

Le point 5 de l'ordre du jour est maintenu.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 5 JUILLET 2017

Chacune et chacun a pu en prendre connaissance, il ne sera donc pas relu ce soir. Mme la Présidente Marielle Corboz demande s'il y a des remarques à formuler au sujet de ce procès-verbal.

Ceci n'étant pas le cas, ce procès-verbal est soumis au vote et accepté à l'unanimité par le Conseil Général. La Présidente remercie la secrétaire pour la rédaction de ce procès-verbal.

DATE : 27 septembre 2017

3. PRESENTATION DES PLANIFICATIONS FINANCIERES 2018-2022

Mme la Présidente Marielle Corboz rappelle que ces planifications sont informatives et que le Conseil Général ne prend pas de décision sur ce point de l'ordre du jour. Elle donne la parole à Mme Vanessa Currat, responsable du dicastère des finances.

Mme Vanessa Currat commence cette présentation par rappeler les bases légales de la planification financière. Elle rappelle également que le plan financier est un instrument de gestion des finances communales à disposition des autorités et de l'administration. Il reflète une situation existante et projette l'avenir à moyen terme, tenant compte de prévisions et d'informations d'ordre économique, politique et social. Il renseigne l'autorité communale sur sa capacité d'investissement et c'est un outil d'aide à la décision, pas un budget. Les aides à l'établissement de cette planification financière sont :

- la population
- l'impôt des personnes physiques
- l'impôt des personnes morales
- les charges liées
- la péréquation financière

Elle relève également que notre dette par habitant a bien diminué car en 2014 elle s'élevait à Fr. 3'031.49 et au 31.12.2016 à Fr. 2'386.03.

Elle nous donne différentes explications concernant la planification des investissements. Le montant total des investissements planifiés pour les 5 prochaines années s'élève à Fr. 7'540'000.- dont :

- Fr. 5'635'000.- pour la rénovation/agrandissement de la salle polyvalente
- Fr. 1'000'000.- pour l'élargissement/réfection chemin de Vesin (ZIG/CO/Salle)
- Fr. 430'000.- pour les routes communales
- Fr. 300'000.- pour nos déchetteries
- Fr. 80'000.- pour une place de jeux à Vesin

La planification financière des investissements tient compte des objectifs définis par le CC pour cette législature. Elle ne tient pas compte de la rénovation de la salle de sports car nous n'avons pas d'éléments chiffrés nous permettant de l'inclure dans cette planification.

Pour ce qui est de la planification de fonctionnement, elle nous informe qu'elle tient compte :

- 1) des intérêts et amortissements en relation avec le plan financier d'investissements
- 2) de notre participation aux homes médicalisés dès 2018
- 3) de notre participation au CO dès 2019
- 4) des frais de transports scolaires qui seront à notre charge dès 2018

Elle ne tient toutefois pas compte :

- de notre participation à la STEP régionale
- des coûts relatifs à l'immobilisation de la salle polyvalente durant les travaux : pavillons provisoires et autres frais / manque à gagner.

Le tableau de la marge nette d'autofinancement pour les années 2018 à 2022 est présenté ainsi que le cash-flow, les charges liées cantonales et régionales. A noter que les charges régionales vont bientôt s'élever aux mêmes chiffres que les charges cantonales du fait de notre participation aux homes et au CO.

Sur la base de tous ces chiffres, on constate que la MNA sera négative dès 2019 et au-dessus des - 5% dès 2021. La commune devra dès lors se poser la question de savoir si nos objectifs pourront être financés ? Nous devons être attentifs à tout : investissements / fonctionnement. Nous devons également veiller à ne pas faire reposer le poids de tous les

DATE : 27 septembre 2017

investissements uniquement sur les contribuables d'aujourd'hui et pour cela nous auront des choix à opérer dans les prochains budgets.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie Mme Vanessa Currat pour ces explications et donne la parole à la commission financière pour son rapport.

M. Gilles Zwahlen, président de la commission financière, nous informe que cette dernière a étudié les documents remis pour la planification financière 2018-2022. Celle-ci est basée sur les comptes communaux des années 2012-2016 ainsi que sur les investissements que la commune aimerait réaliser jusqu'en 2022.

La commission relève que la marge nette d'autofinancement (MNA) sera négative dès 2019 et qu'à partir de 2021, le compte de fonctionnement présentera un dépassement des charges par rapport aux produits de 6,39%. La loi sur les communes, art. 87 al. 3, fixe le seuil à 5% pour une hausse d'impôts.

La commission financière relève aussi le fort impact du CO et des homes médicalisés sur le compte de fonctionnement : les postes 21 et 41 subiront une augmentation de charges de plus de Fr. 550'000.- entre 2018 et 2022. L'assainissement et l'agrandissement prévus de la salle polyvalente augmenteront encore les charges de Fr. 280'000.-, par palier, d'ici 2020.

La commission financière relève que les produits, notamment les rentrées fiscales, resteront pratiquement stables sur les 5 ans de la planification financière, dû à une certaine prudence dans les chiffres.

Les charges liées à la STEP ne sont actuellement pas comprises dans les comptes de fonctionnement alors qu'un impact est à prévoir au niveau des impôts indirects (taxes).

Un montant de Fr. 300'000.- (indicatif) est reporté en prévision des investissements à venir dans le cadre de la déchetterie. Ce montant sera adapté selon la variante qui sera décidée au point 5 de l'ordre du jour de cette séance.

La commission financière se pose la question de la nécessité d'un montant de Fr. 100'000.- pour l'étude d'un chemin piétons de ralliement, laissant présager un investissement conséquent pour la réalisation du projet, alors que les finances communales ne seront pas réjouissantes dès 2019.

La commission financière donne un préavis favorable quant à la vision chiffrée de la planification financière 2018-2022 mais s'inquiète fortement de la situation économique de notre commune dans les prochaines années.

Elle remercie le Conseil Communal et l'administration communale pour son élaboration.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie la commission financière et donne la parole aux représentants des groupes.

M. Jean-Sébastien Rey nous informe que le groupe « Unité communale » fait les remarques ci-après sur les planifications financières 2018-2022. Le plan financier des investissements présente des intentions jusqu'en 2021, ceci est positif car il permet aux groupes du Conseil Général d'avoir une vision des dépenses à moyen terme. Deux grands projets ressortent nettement : l'aménagement du chemin de Vesin qui est incontournable dû à l'arrivée du CO et la rénovation et agrandissement de la salle polyvalente est une priorité. Il est clair que cela se ressent lourdement sur la planification globale. La MNA dépasse les -5% dès 2021. Certains coûts obligatoires comme le domaine de la santé péjorent largement cet état de fait. Il est également remarqué que la planification est basée sur l'augmentation nulle des rentrées fiscales, ce dont on peut vraisemblablement douter. Les investissements projetés sont lourds et il faudra certainement faire des choix. En soulignant le souci du Conseil Communal de tenter d'anticiper les charges incontournables mais aussi de placer les

DATE : 27 septembre 2017

investissements au bénéfice de notre population, le groupe « Unité communale » prend acte des planifications financières 2018-2022.

M. Laurent Overney nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » a examiné avec minutie le contenu des planifications financières 2018-2022, les chiffres présentés ainsi que les objectifs pour cette législature, à l'exception de la future STEP régionale dont le projet n'est pas encore assez avancé pour fournir un budget définitif. Les discussions au sein du groupe ont soulevé également la non prise en compte de la future réparation du toit de la salle de sport qui va certainement représenter un montant conséquent pour notre commune. Le groupe « Unis pour Cugy » a été surpris par le montant de Fr. 100'000.- prévu pour 2021 pour une étude de chemin piétons de ralliement. Ce montant paraît beaucoup trop élevé. car le concept de mobilité du CO a été évalué à Fr. 30'000.-.

Ils souhaitent également que cette étude soit avancée à 2019 afin de lier ce projet à celui du CO. L'évolution des chiffres à partir de 2019 et la charge des futurs gros investissements incitent particulièrement à ne pas relâcher l'attention sur la gestion de nos finances. Il relève la prudence de la secrétaire communale dans la planification des recettes d'impôts et espère que ses pronostics se révèlent trop pessimistes afin d'améliorer l'avenir financier de Cugy. En conclusion il remercie le Conseil Communal et l'administration pour l'élaboration de ces planifications et prend acte des chiffres.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » a examiné le plan financier 2018-2022 qui prévoit des dépenses qui seront engagés par la commune. Le PED de la zone à construire du Bochat, bien qu'on ait encore reçu aucune information à ce sujet, l'aménagement du chemin de Vesin jusqu'au CO, la dépense pour la réalisation de la salle polyvalente si le projet passe la rampe du législatif lors de la séance de décembre 2017. Les grosses dépenses sont incertaines et il accorde une importance très relative à cet exercice financier du moment que chaque année des postes apparaissent puis sont modifiés ou disparaissent l'année suivante. Il ne sera pas possible de réaliser tous les projets que le Conseil Communal envisageait au début de la législature et qu'il faudra faire avec les moyens mis à notre disposition. Aussi, le groupe « Parti socialiste » accepte ce plan financier du moment qu'il est sujet à bien des modifications futures.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie les intervenants et passe au point suivant.

4. APPROBATION DES MODIFICATIONS DU REGLEMENT SUR LA DETENTION ET L'IMPOSITION DES CHIENS

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Alain Bürgy, responsable du dicastère de l'ordre public.

M. Alain Bürgy nous donne lecture du préavis reçu du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires, auprès duquel nous avons transmis les modifications de notre règlement pour consultation par rapport à la loi et l'ordonnance sur la protection des animaux et la loi sur la détention des chiens. Le Service des communes a également examiné notre projet sur l'angle exclusif de la légalité en appliquant les normes de la législation sur les communes. Notre projet de règlement n'appelle pas de remarques particulières. Il ne fait pas lecture des modifications du règlement mais reste à disposition en cas de questions.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Alain Bürgy et donne la parole aux représentants des groupes.

DATE : 27 septembre 2017

M. Pierre-Alain Maendly nous informe qu'à l'unanimité des personnes présentes, le groupe « Unité communale » accepte les modifications du règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

M. Guido Flammer nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » n'a pas de remarques à formuler sur ce règlement.

M. Manuel Pires nous informe que le groupe « Parti socialiste » a approuvé à l'unanimité les modifications du règlement sur la détention et l'imposition des chiens.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz soumet les modifications du règlement sur la détention et l'imposition des chiens au vote, lequel est approuvé à l'unanimité.

5. DECHETTERIE

Mme la Présidente Marielle Corboz nous informe que le sujet est très sensible. C'est ce que nous avons constaté ces derniers mois et semaines, jusqu'à ces dernières heures, voire minutes. Des contacts ont été pris auprès de la préfecture par les groupes concernant la procédure. Sollicitée, par quelques membres du Conseil Général sur ces questions, elle s'est rendue cet après-midi à la préfecture pour rencontrer M. Le Préfet et M. Le lieutenant de Préfet qui ont tenté de répondre à ses interrogations. La Présidente du Conseil Général mène les débats avec le soutien de son bureau. Le bureau s'est donc retrouvé tout à l'heure en séance extraordinaire pour discuter de la procédure à tenir. Elle tâchera de veiller à la sérénité des débats, et notre rôle sera de faire au mieux pour que l'intérêt de nos concitoyens que nous représentons soit préservé.

Elle donne la parole à M. le Syndic pour des compléments d'informations.

5.1. Compléments d'informations

M. Alexandre Vonlanthen propose que M. Bernard Grandgirard, qui est touché par ce projet, puisse rester pour répondre aux différentes questions sauf si cela dérange quelqu'un dans la salle. Ceci n'étant pas le cas, M. Grandgirard se récusera lors du choix de la variante au point 5.2.

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Marc Fontaine, responsable du dicastère de la déchetterie.

M. Marc Fontaine tient, en premier lieu, à remercier la commission déchetterie qui a fait un travail énorme depuis la dernière séance du Conseil Général et a essayé de trouver des solutions qui soient les mieux possible autant pour la commune que pour les citoyens. La commission a fait appel à des spécialistes notamment en ce qui concerne les Moloks ainsi que pour la solution RG Récupération SA. En ce qui concerne la déchetterie des abattoirs, cette variante a été étudiée à la demande du conseiller général M. Dominique Torche. Chacun ayant reçu le dossier informatique et papier, il ne va pas entrer en détail dans la présentation de ce soir. Il rappelle les variantes présentées lors de la séance du 5 juillet 2017 :

- Variante site de Vesin : à très court terme, nous avons reçu un courrier nous informant que nous devons la fermer.
- Variante nouvelle déchetterie à Cugy : manque de terrain, nous avons eu un contact avec le SEn pour un terrain agricole éventuel et la réponse a été qu'il n'entre pas en matière.
- Variante conteneurs semi-enterrés : proximité – extension possible – investissement

DATE : 27 septembre 2017

→ Variante RG Récupération SA : externalisation – aucun investissement, retour en arrière possible

→ Variante RG Récupération SA et déchetterie mobile : coût trop élevé

Il nous présente les trois variantes retenues ainsi que les taxes qui ont été recalculées en essayant de comprimer les différents coûts :

1. Variante 3 : conteneurs semi-enterrés → taxe Fr. 73.-
2. Variante 4 : RG Récupération SA → taxe Fr. 61.-
3. Variante 6 : déchetterie locale centre du village «abattoirs» → taxe Fr. 32.-

Le point positif pour la déchetterie centre du village c'est la proximité par contre ce n'est pas une solution durable car on y prendra qu'une partie des déchets et il y a également le manque de place.

Pour la variante des conteneurs semi-enterrés, c'est également une très grande proximité mais la grosse difficulté c'est l'investissement pour la commune d'environ Fr. 350'000.- sans tenir compte de la mise à l'enquête et des emplacements à trouver.

Pour la variante RG Récupération SA, les compacteurs de Cugy et Vesin sont maintenus mais on peut également aller à Sévaz et dans les communes environnantes qui ont un contrat de collaboration avec cette entreprise. C'est une solution globale pour tous nos déchets et les heures d'ouvertures sont extrêmement larges. L'inconvénient, il est vrai, c'est le déplacement.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Fontaine pour ces explications. Avant d'ouvrir le débat, elle nous informe de la procédure relative au vote. Le bureau s'étant réuni avant cette séance, il a choisi la procédure de vote suivante : vote à bulletin secret lequel sera distribué. Sur ce bulletin apparaisse les 3 variantes qui ont été annoncées à savoir :

1. Variante 3 : conteneurs semi-enterrés
2. Variante 4 : RG Récupération SA
3. Variante 6 : déchetterie locale centre du village «abattoirs »

Premier tour, chaque conseiller a un seul choix possible. Si au premier tour il y a une majorité pour une variante, c'est cette dernière qui sera choisie. S'il n'y a aucune majorité, la variante qui aura obtenu le moins de suffrage sera éliminée et on votera sur les deux variantes restantes.

Avant de passer au choix, elle donne la parole à M. le Syndic.

M. Alexandre Vonlanthen nous informe que le Conseil Communal tient à remercier tous les membres de la commission déchetterie pour le travail. C'est une tâche pas toujours facile, un sujet sensible qui touche au quotidien du citoyen, et sur 100 personnes, il y aura 102 avis différent. Comme on peut le constater sur le tractanda, le Conseil Communal a écouté le Conseil Général et c'est donc lui qui décidera ce soir de l'avenir de nos déchetteries.

Le sujet des déchetteries date de quelques années. Nous avons pu profiter d'une situation bon marché, tant au niveau de la taxe qu'au niveau de la qualité des installations.

C'est bon marché et ça fonctionne diront certains ! Oui, c'est vrai, mais jusqu'à quand ?

Il ne va pas refaire toutes les étapes, mais avec les sommations que nous recevons, nous sommes tous conscients ici dans cette salle que nous devons fermer les sites de la Granges-des-Bois et de Vesin. Nous devons dès lors apporter une solution globale à long terme pour nos citoyens.

De 5 variantes au dernier CG, il n'en reste plus que 3. La variante proposée par M. Dominique Torche a été étudiée et franchement ce n'est pas réaliste. Ce n'est pas une solution globale car il ne sera pas possible de récolter tous les gros électroménagers, le bois, les gros inertes et autres.... De plus, l'exiguïté des locaux force un ramassage plus rapproché de certaines matières, comme le verre par exemple, donc plus de transports.

Avec la variante des containers enterrés on ne résout que le ramassage de 3 sortes de déchets. Pour tout le reste on revient aux soucis évoqués juste avant. En fait, pour imager

DATE : 27 septembre 2017

les containers enterrés c'est comme si on enterrait nos compacteurs et on répartit dans les villages les nuisances de bruit et d'odeur.

Vous l'aurez compris le Conseil Communal confirme son soutien à la variante RG récupération à Sévaz. Un tri accru, une ouverture importante, un site propre et géré par des professionnels, voilà quelques-uns des avantages. Pour ceux qui trient comme il se doit on peut encore ajouter que l'ordure ménagère va automatiquement baisser de poids, donc moins onéreuse. Bien entendu il faut prendre sa voiture pour aller à la déchetterie, mais à la salle, à part Jean-Sébastien et Corinne, qui ne prend pas sa voiture pour aller à la déchetterie ? Et pour ceux qui se font du souci pour les personnes âgées, sans voitures, le Conseil Communal sera attentif à chaque cas. Les personnes âgées qui n'ont pas la possibilité d'aller à Sévaz et qui n'ont pas de famille sur place pour les aider, nous trouverons une solution ensemble au cas par cas.

Comme dit tout à l'heure, nous avons vécu une situation privilégiée pour nos déchetteries ces dernières années. Si on se souvient, M. Marc Fontaine nous avait présenté le tableau des taxes des communes qui nous entourent, et c'est de loin pas la même chanson ailleurs.

En parlant des communes qui nous entourent, il faut savoir qu'une bonne partie sont en discussion pour aller à Sévaz, notamment : la nouvelle Estavayer et tous ses villages, Les Montets, Lully, Châtillon et bien entendu Sévaz.

Dans toutes les variantes choisies, la taxe augmente, principalement dans la variante containers enterrés et RG. Si l'une de ces deux variantes est choisie, le Conseil Communal proposera une couverture à 80% dans le prochain budget ce qui fera une taxe indicative de CHF 49.- pour RG et 59.- pour les containers enterrés, ceci tant qu'il est économiquement possible.

Il s'agit d'un choix d'avenir, certes pas très sexy, mais un choix important pour le futur de notre commune. Nous le voyons dans bien d'autres secteurs, les associations ou ententes intercommunales sont monnaie courante. Il y a plus de 30 ans déjà, le choix avait été fait de regrouper 11 communes pour traiter nos eaux, alors que le canton de Vaud construisait une STEP par village. On le voit bien, ils reviennent en arrière ! On pourrait aussi citer les soins à domicile, les homes, le social, toutes ces collaborations se font à un niveau supra-communal pour gagner en efficacité. Bien entendu, RG n'est pas une association de communes, mais une façon de regrouper les communes environnantes en un même endroit pour traiter les déchets efficacement, tout simplement.

Mme la Présidente Marielle Corboz remercie M. Vonlanthen. Connaissant l'avis du Conseil Communal, elle demande si la commission déchetterie souhaite également donner son avis.

M. Marc Fontaine répond que la commission déchetterie a donné son avis au mois de juillet et sa mission pour ce soir c'était de donner des chiffres par rapport aux différentes variantes et laisser le choix au Conseil Général de décider. Il précise toutefois que normalement la décision du choix d'une déchetterie appartient au Conseil Communal et ce dernier doit ensuite faire adopter un règlement sur la gestion des déchets. Le 5 juillet, le Conseil Général a décidé que c'est lui qui choisirait la variante pour nos déchets, ce que nous avons respecté. Cependant, le préavis de la commission était, dans sa majorité, pour la variante des conteneurs semi-enterrés.

5.2. Choix de la variante

Mme la Présidente Marielle Corboz demande à M. Bernard Grandgirard de se récuser pour ce point. Ce dernier quitte la salle.

Avant de passer au vote, M. Marc Fontaine souhaite s'arrêter sur trois mots : choisir, responsabiliser et décider. Choisir, dans la vie nous avons toujours le choix, ce que nous ne mesurons pas ce sont les conséquences. Responsabiliser, chaque être humain dans la vie a

DATE : 27 septembre 2017

une responsabilité et dans ce cas-là le Conseil Communal a fait le choix de responsabiliser le Conseil Général pour prendre la décision ce soir. Décider, c'est vrai que décider cela prend beaucoup d'énergie, le fait de ne rien décider a aussi pris de l'énergie. En mettant le bulletin dans l'urne, le Conseil Général fera son choix, prendra ses responsabilités et décidera pour le bien de la commune et de ses citoyens.

Mme la Présidente Marielle Corboz informe l'assemblée que le débat étant libre, elle invite chaque conseiller général à lever la main s'il souhaite poser une question ou faire des remarques.

Mme Chantal Pache nous informe que le groupe « Unité communale » remercie M. Marc Fontaine et la commission déchetterie pour le dossier très complet qui a été préparé. Le choix est d'avoir une vision globale à long terme et d'avancer dans ce dossier déchetterie afin que le Conseil Communal puisse nous soumettre un règlement déchetterie lors d'un prochain Conseil Général. Nous avons compris que la variante déchetterie locale au centre du village est une solution à court terme et très vite saturée au vu de l'évolution de la population de notre commune. Cette solution ne règle pas le problème de la fermeture de la déchetterie de Vesin et de la décharge de Cugy. Autre possibilité, des conteneurs semi-enterrés coûteux pour notre commune avec le risque des dépôts sauvages et une hausse des prix pour une prise en charge partielle de nos déchets. Et la dernière possibilité une déchetterie régionale qui nous offre un grand tri sélectif avec une possibilité de diminution sur le poids de nos sacs poubelles et une grande flexibilité dans le tri. Il est vrai que si nous choisissons la variante déchetterie régionale nous perdons en autonomie et un relatif confort mais nous gagnerons avec une ouverture de 50 heures et ce 6 jours sur 7. Nous aurons également la possibilité de déposer et trier nos déchets toute l'année puisque cette déchetterie sera totalement fermée. Pour les personnes à mobilité réduite, elle est persuadée qu'elles pourront compter sur un service de ramassage par nos employés communaux ainsi que sur la solidarité villageoise. Après de nombreuses questions et réflexions, le groupe « Unité communale » a choisi de soutenir, lors de sa séance de préparation et à la majorité des personnes présentes, la variante régionale RG Récupération.

M. Jean-Pierre Grandgirard relève que c'est une question extrêmement difficile que nous pose ce soir le Conseil Communal en nous demandant de choisir l'une des trois variantes proposées. De toute façon, en tant que représentant des citoyens de notre commune, il peut nous assurer que quelle que soit la variante qui sera choisie, la grande majorité de la population nous reprochera notre décision. Durant toute cette étude qui a duré déjà depuis plusieurs années, tous les citoyens de notre village sentent que le but final pour la commune est de se décharger de cette problématique des déchets et de laisser la population se débrouiller seule pour l'évacuation de ses déchets. A son avis, on n'a jamais vraiment cherché sérieusement un endroit sur le territoire de notre commune pour y implanter une déchetterie. La dépense ne coûterait jamais Fr. 700'000.- comme annoncé et les endroits existent. Nous savons que l'Etat ne veut pas sacrifier de bonnes terres agricoles pour une déchetterie, toutefois la commune possède des terres agricoles qui ne sont pratiquement plus cultivées depuis des années et n'ont aucune valeur pour l'agriculture. Il pense au terrain de la « cuvette » le long du bois de la Râpe, environ 2000 m², le long du chemin des Esserts, terrain communal qui depuis des années est envahi par les ronces. A Vesin il y a également du terrain qui aurait pu convenir. Une déchetterie de produits inertes ne dégage aucune odeur et bien clôturé le terrain se trouvant au bout du terrain de football aurait pu faire l'affaire. En désespoir de cause, le PAL de notre commune prévoit un terrain de près de 14'000 m² en zone artisanale, est-ce que le propriétaire a été approché pour voir s'il y a une possibilité d'acheter 2'000 m² pour y faire une déchetterie ? Les variantes 3 et 4 qui sont proposées, doublent le prix que nous payons actuellement pour proposer beaucoup moins de services à la population. Quant à la variante 6, il pense aussi qu'elle sera difficilement réalisable à l'endroit actuel. Finalement, comme proposé par la commission, pourquoi ne pas faire un test durant 2 à 3 mois avec cette formule et penser au moins à une solution

DATE : 27 septembre 2017

villageoise pour les déchets compostables pour éviter l'obligation au citoyen de se rendre à Sévaz et de payer pour un bidon de déchets de jardin ou le gazon. Il propose ce soir, de choisir la variante 6 pour que nous puissions tester cette possibilité qui nous est proposée.

M. Marc Fontaine le remercie pour les remarques mais rappelle que si nous voulons une déchetterie communale avec une solution globale, il faut compter Fr. 700'000.- à Fr. 800'000.- minimum. Car en faisant une toute petite déchetterie, nos citoyens devront de toute façon aller à Sévaz et c'est désavantager les personnes qui souhaitent faire le tri des déchets. Si nous avons une convention avec RG Récupération, celui qui veut aller déposer certains déchets, comme le plastique, les bidons, le toner, ceux-ci sont acceptés gratuitement. Si nous ne faisons pas partie de la convention ce sera payant, c'est donc pénaliser ceux qui veulent trier. Concernant les endroits, on parle du bois de la Râpe ; Cugy est un beau village et imaginez une déchetterie à la sortie du village, pas très belle carte de visite ! Le chemin des Esserts est une zone protégée et il faudrait tirer l'eau et l'électricité ce qui n'est pas gratuit. Le terrain de foot, pas idéal en face du futur CO, avec les odeurs, le bruit, la circulation.

M. Vincent Grandgirard relève qu'une décision sur un sujet aussi fondamental que l'élimination des déchets qui concerne tout le monde de la même façon ne devrait pas soulever les problèmes que nous rencontrons ce soir. La solution montrant le meilleur rapport qualité prix, après une analyse conséquente, devrait proposer un consensus qui devrait s'imposer à la quasi-unanimité. Le désaveu de la commission par l'exécutif sur la variante choisie ou sur le test à réaliser. La commission qui statue et prend finalement en cause et propose 3 variantes. Le Conseil Communal qui annonce en début de séance qu'une des variantes n'est pas réalisable et qu'elle nécessiterait une mise à l'enquête ; le même Conseil Communal qui déclare nous laisser le choix de la solution mais qui en fait en défend une avec acharnement en dénigrant les autres. Le refus d'effectuer un test de la solution existante, par ailleurs la plus économique ; des appels à la Préfecture toute la semaine de la part du Conseil Communal, d'un groupe du Conseil Général, du bureau. Tout ceci est bien la preuve d'un dysfonctionnement sérieux au sein du Conseil Communal, entre ce dernier et la commission ou le Conseil Général et il n'est pas certain que nous puissions ce soir prendre une décision valable.

M. Alain Bürgy réagit et tient à préciser qu'il n'y a pas de dysfonctionnement au sein du Conseil Communal et les allégations formulées par M. Grandgirard sont infondées. Il réfute donc ces propos avec toute la puissance et la véhémence qu'il peut avoir. C'est indigne de venir avec des allégations pareilles qui sont d'autant plus sans fondement.

M. Marc Fontaine apporte une réponse à M. Grandgirard en mentionnant que quand on parle d'un conseiller communal qui dénigre les autres variantes ! C'était un choix qui a été fait dans le cadre de la commission et aujourd'hui, il l'avoue honnêtement, il défend les intérêts de la commune.

Mme Aurélie Haenni nous avoue que cela fait plusieurs jours qu'elle se creuse la tête pour déterminer quelle est la meilleure solution pour notre déchetterie. En effet, c'est un sujet qui concerne tout le monde et qui a du poids. Elle-même est une amatrice de la verrée du samedi matin à la déchetterie de Vesin mais toutefois il faut se rendre à l'évidence cette solution, aussi agréable soit-elle, ne peut durer. Après de multiples remous, nous voilà aujourd'hui avec 3 variantes sans avoir la variante idéale. Selon elle, la variante idéale, est une déchetterie qui reste en mains publiques et qui intègre les autres communes voisines. En bref, une déchetterie intercommunale. Elle n'est pas convaincue par une privatisation de la gestion de nos déchets et avoue rejoindre quelque peu l'étonnement de son collègue Vincent Grandgirard sur la réponse que la variante 6 n'est pas réalisable alors qu'elle est proposée comme une variante. Toutefois, elle pense et est convaincue qu'il faut avancer. L'exécutif a dit qu'il était difficile de tester la variante 6, ce qu'elle conçoit s'il faut déposer une mise à l'enquête, prenons acte et acceptons de faire ce que l'exécutif refuse :

DATE : 27 septembre 2017

choisissons RG Récupération tout en gardant en tête qu'il sera toujours possible de revenir en arrière si cela ne nous convient pas, ce qui est marqué noir sur blanc sur les slides.

M. Marc Fontaine remercie Mme Haenni pour la remarque. Pour revenir sur la déchetterie intercommunale, lorsque nous étions en projet de fusion, nous avons mis sur pied un projet de déchetterie intercommunale pour les cinq communes. La discussion a duré environ 4 heures pour arriver à une fin de non-recevoir, voilà pourquoi nous ne nous sommes pas lancés dans l'étude d'une déchetterie intercommunale ce qui aurait été la solution idéale. Il précise que comme l'a dit Mme Haenni, nous ne sommes pas poings liés avec RG Récupération SA, d'ailleurs il faut savoir que nous avons déjà comme partenaire RG Récupération SA pour la récupération actuelle de nos déchets.

Plus de questions Mme la Présidente Marielle Corboz demande aux scrutateurs de distribuer les bulletins de vote. Dans l'intervalle, elle rappelle l'article 18 al. 4 de la LCo concernant le vote : « *Les décisions sont prises à la majorité des suffrages, les abstentions, les bulletins blancs et les bulletins nuls n'étant pas comptés* »

Résultat du vote :

Bulletins délivrés	:	28
Bulletins rentrés	:	28
Bulletin blancs	:	0
Bulletins nuls	:	<u>0</u>
Bulletins valables	:	28
Majorité	:	15

Variante 3 : conteneurs semi-enterrés	1
Variante 4 : RG Récupération SA	18
Variante 6 : déchetterie locale centre village	9

La variante 4 soit RG Récupération SA à Sévaz est acceptée à la majorité.

6. PRESENTATION DE L'ETUDE DE MOBILITE POUR LE CO

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Alain Bürgy, en charge du dicastère des routes.

M. Alain Bürgy nous informe qu'il s'agit de la présentation de l'état actuel du dossier avec différentes variantes concernant la circulation des bus ainsi que les parkings. Cette étude est faite par le bureau Christe et Gygax à Yverdon, bureau reconnu notamment auprès du service de la mobilité du canton de Fribourg. 4 variantes sont présentées au moyen du beamer :

1. Variante gare : qui consisterait à amener la nouvelle ligne du bus à la gare afin d'éviter la construction d'un arrêt de bus supplémentaire ; par contre la problématique est que le cheminement est identique pour les élèves qui viennent de la gare et les élèves qui viennent avec le bus. Cela générerait un point noir aux feux et au niveau avantages et inconvénients elle n'est pas recommandée.
2. Variante route d'Estavayer : ça consisterait à créer un arrêt de bus à l'extrémité du village côté Montet, il y aura une acquisition de terrain pour réaliser un arrêt de bus. L'avantage est qu'on aura une séparation du flux des élèves entre ceux de la gare et ceux du bus.
3. Variante parking communal : elle a également été évoquée ; elle renforcerait l'utilisation de la route ; on aurait aussi une perte en places de parc au niveau de notre salle et pour nous cette variante n'est pas idéale car on n'a pas l'intention de sacrifier des places de parc au détriment de la réalisation d'un arrêt de bus.

DATE : 27 septembre 2017

4. Variante chemin AF de Vesin : là également il y aurait une route à créer et avoir un arrêt de bus qui serait devant le CO. Variante envisageable mais avec de fortes contraintes.

Par rapport à ces différentes variantes, il en est ressorti que les variantes 2 et 4 sont envisageables mais pour la commune, au niveau faisabilité, c'est la variante 4.

Concernant l'accessibilité au CO, selon les variantes envisageables, on essaierait, sur le chemin de Vesin, de créer une modération de trafic pour éviter le dépôt des élèves devant le CO. Ces points devront encore être traités. Il y aura également un nouveau parking qui serait créé avec l'accès par le chemin AF élargi ou par une nouvelle route. On aimerait également que devant le CO, il y ait une zone sans voiture.

C'est une information et actuellement le Conseil Communal travaille avec ces 4 études. En fonction de la solution choisie, beaucoup d'éléments peuvent apporter des contraintes soit pour la construction du CO, soit pour la rénovation et agrandissement de la salle polyvalente, c'est pourquoi ces deux projets sont extrêmement liés. Il y a également le service de la mobilité qui a été consulté par rapport à ces différentes variantes. Il faut aussi savoir que, selon la variante choisie, le financement de l'arrêt de bus pourrait être fait par le canton. D'autre part, s'il y a un arrêt de bus sur la route d'Estavayer, il y aurait tout lieu à ce que la ligne de bus soit propre aux élèves du CO alors que si l'arrêt était à la gare la ligne serait public et il pourrait y avoir une demande de compensation financière par les TPF.

M. Olivier Vonlanthen découvre la variante Rte d'Estavayer, sur papier elle paraît intéressante, mais travaillant dans une école professionnelle à Bulle où tout est concentré : école professionnelle, gymnase, école secondaire et école primaire, et si on va aux périodes de midi il y a un amas de véhicules dans ce quartier là car les parents viennent chercher leurs enfants à l'école. Ce qui lui fait souci, c'est qu'en cas de beau temps au printemps et en automne les élèves vont prendre le bus et s'il y a une goutte de pluie, les parents viendront amener les enfants. On va donc augmenter le trafic des véhicules sur la place de la grande salle ou même jusque devant le CO en cas de mauvais temps et en hiver. L'idée du parking de 40 places au CO est une très bonne solution mais il faudrait absolument qu'on arrive à séparer le flux des véhicules qui vont au CO, que ce soit les voitures ou les bus. Il est étonné qu'on n'ait pas étudié la variante de faire rebrousser le bus éventuellement sur le terrain d'à côté qui est actuellement en ZIG en créant un rond-point pour les bus afin qu'ils repartent direction Vesin, cela éviterait que le trafic des véhicules se fasse à travers le village.

M. Alain Bürgy précise que ce sont des variantes à l'étude et qu'elles doivent encore être étudiées et affinées.

Plus de questions ou remarques on passe au point

7. PLANIFICATION DE LA RENOVATION ET DE L'AGRANDISSEMENT DE LA SALLE POLYVALENTE

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Jean-Denis Borgognon, en charge du dicastère des bâtiments et président de la commission salle polyvalente.

M. Jean-Denis Borgognon nous présente le planning des travaux de rénovation et d'agrandissement de la salle polyvalente ainsi que quelques solutions de remplacement de la salle pour les sociétés durant les travaux. Tout ceci devra être discuté avec les présidents des sociétés ainsi que toutes les personnes concernées. Pour autant que le budget des investissements soit accepté en décembre prochain.

- ❖ Fin septembre 2018 : début des travaux gros œuvre – agrandissement côté salle de sport, soit l'administration.
- ❖ De mi-janvier à avril 2019 : démolition du gros œuvre de transformation et mise hors d'eau, ça veut dire mise en place et démontage des échafaudages, maçonnerie, charpente et ferblanterie.

DATE : 27 septembre 2017

- ❖ Début mai à décembre 2019 : début des travaux du second œuvre. Portes, fenêtres, garages, façades, radiateurs, etc...
- ❖ Octobre 2019 : mise en fonction du chauffage à distance
- ❖ Novembre 2019 : aménagements extérieurs
- ❖ Janvier 2020 : si tout va bien fin des travaux.

Concernant les utilisateurs des locaux, toutes les salles du rez inférieur, AES, école maternelle, salle de musique, seront indisponibles début janvier 2019 jusqu'à la fin des travaux. Concernant les vestiaires du foot ils seront fermés de janvier à mars 2019, ouverts de mars à mi-juin, fermés de mi-juin à début octobre et ensuite de nouveau à disposition.

Concernant la salle polyvalente et les salles du 1^{er} étage, elles ne seront pas utilisables de janvier à décembre 2019. L'accès aux abris PC ne sera pas disponible en juillet 2019.

Le bâtiment de l'administration, la buvette du foot ainsi que le local de la voirie n'auront pas de chauffage et d'eau sanitaire de juin au début octobre 2019.

En fonction de ce planning, le Conseil Communal va discuter avec tous les utilisateurs de la salle polyvalente et des salles annexes, ainsi que pour les activités respectives des utilisateurs. Nous avons ensuite listé tous les locaux communaux susceptibles d'accueillir l'un ou l'autre et il faudra peut-être trouver des solutions externes à la commune. Nous allons également faire des propositions de possible relocalisation des utilisateurs.

- Ecole maternelle : location de pavillons provisoires ainsi que pour l'accueil extrascolaire.
- Fanfare : s'ils sont bien entendus d'accord, nous les placerons à la salle de Vesin, sous l'immeuble, mais nous devons encore rencontrer le propriétaire et trouver un accord.
- Conservatoire : ce sera dans une salle de classe de l'école de Cugy.
- Chœur Mixte : salle de Vesin.
- Samaritaines : l'ancien local du feu de Vesin et la salle de Vesin pour les exercices, pour le don du sang la salle de sport.
- FC : vestiaires de la salle de sport ainsi que les vestiaires à la buvette de Montet.
- Gymnastique : salle de sport avec des horaires compressés.
- Puéricultrice : bibliothèque ou le vieux four.
- Dames : salle communale de Vesin.
- Lotos : salle de sport.
- Les manifestations annuelles comme la soirée de gymnastique, soirée de la fanfare ou souper du FC devront être avancées ou déplacées.

Voilà les premières réflexions qui vont être revues lors de la réunion des présidents des sociétés utilisatrices de la salle polyvalente que nous avons agendée le mercredi 11 octobre prochain à 19.30 h. à l'Hôtel de l'Ange. Sera également présenté le budget d'investissement annexe au budget d'investissement de la salle polyvalente au mois de décembre pour la location et l'installation de pavillons, pour l'installation et la location de containers car si on fait les lotos à la salle de sport il faudra récupérer les chaises et tables et les stocker et également l'achat d'un tapis de protection pour le sol de la salle de sport, ainsi que la fabrication de chariots pour le déplacement des tables.

M. Christian Molleyres nous informe que le groupe « Unis pour Cugy » constate qu'on s'est lancé tête baissée et à grande vitesse dans un projet où règne une certaine confusion. Le 14 décembre 2016, on nous informait que le projet d'assainissement et d'agrandissement de la salle polyvalente était planifié pour un montant de Fr. 3'000'000.- et le Conseil Communal demandait un crédit d'étude de Fr. 300'000.-. Le 26 avril 2017, on nous a présenté un diagnostic sur l'état de la salle existante ainsi qu'un avant-projet qui n'a pas vraiment été mis en discussion et qui a suscité peu de questions. Le 5 juillet 2017, c'est un projet quasi-définitif qui nous a été soumis avec plans, maquettes et devis détaillés. Son coût dépasse les Fr. 5'600'000.- avec une marge d'erreur de +/- 20%.

Que s'est-il passé entre décembre 2016 et juillet 2017 ? La manière dont a été fait l'appel d'offre après que nous ayons accepté le crédit d'étude est mystérieuse, de même que les critères qui ont présidé au choix de l'architecte. On ne sait pas vraiment quel mandat a été

DATE : 27 septembre 2017

confié à notre architecte ni comment sont et seront utilisés les Fr. 300'000.- du crédit d'étude. De plus, on se rend compte que le Conseil Général n'aura pas voix au chapitre avant l'approbation du crédit d'investissement prévue en décembre 2017. Alors on s'interroge ?

- A-t-on tenu compte des besoins de la population de Cugy pour les deux prochaines décennies, comme on devrait le faire avant de se lancer dans un projet de cette ampleur?
- A-t-on une vue d'ensemble de ce projet et de ses répercussions sur son environnement (Il pense aux places de parc, déchetterie, local du feu, actuel bureau communal, buvette du foot, sans parler du CO) ? NB : ces questions devraient faire partie du projet !
- A-t-on demandé à notre architecte d'analyser sérieusement la possibilité de détruire et de reconstruire ce bâtiment qui, rappelons-le, a 45 ans et ne bénéficie d'aucune protection du point de vue des biens culturels ?
- A-t-on demandé à notre architecte de proposer des variantes chiffrées pour certains aspects où on imagine pouvoir effectuer des économies, comme p. ex. la conservation ou non de la charpente, le remplacement des fenêtres par des baies vitrées, l'équipement de la scène, la sonorisation, la ventilation, etc. ?

Force est de constater que ces questions ne reçoivent que des réponses évasives et pas toujours convaincantes. Nous redoutons fort, dans ces circonstances, de vivre des moments désagréables au moment d'approuver le crédit d'investissement. Un refus ou un référendum seraient coûteux et nous feraient perdre un temps précieux.

Par conséquent, nous demandons à la commission de consacrer un montant pour analyser des variantes susceptibles de permettre des économies et ainsi réaliser un projet répondant parfaitement aux besoins de la commune tout en optimisant les coûts.

Nous souhaiterions en particulier disposer d'une étude prévoyant de détruire le bâtiment existant pour le reconstruire entièrement et d'une autre étude permettant de s'affranchir de contraintes architecturales lourdes qui occasionnent des coûts élevés comme par exemple la conservation de la charpente ou des fenêtres. Ces études nous permettraient en outre de disposer d'avis experts pour confirmer certaines options stratégiques et pour remettre en cause des choix inadaptés. La commission pourrait de cette façon s'impliquer plus étroitement dans son projet, mieux se l'approprier et mieux le défendre.

Il va de soi que les travaux effectués par le bureau AC Architectes, qui visent vraisemblablement à établir les plans détaillés en vue de la mise à l'enquête, devraient être suspendus jusqu'à ce qu'on dispose des résultats des études de variantes.

M. Alexandre Vonlanthen pense que cette intervention porte plus large que la réponse à un simple dossier de la grande salle. Il souhaite apporter quelques précisions sur le rôle des deux autorités de la commune, soit l'exécutif et le législatif. Chacun a ses attributions ; l'attribution du Conseil Général c'est de donner un cadre, un cadre à un projet, pour un budget, pour un crédit d'étude ou pour un règlement. Le Conseil Communal, est un organe exécutif, qui, comme la loi sur les communes le dit, art. 60 al. 1 : « *le Conseil Communal dirige et administre la commune* ». Par rapport à ce dossier, le Conseil Général a voté un crédit d'étude de Fr. 300'000.-. Le Conseil Communal, pour étudier ce projet, a pris l'aide d'une commission et d'un bureau pour maître d'ouvrage. Il est clair que pour chaque étape importante le Conseil Communal valide mais pour ce qui est de la planification, conservation de la charpente ou autres c'est la commission qui fait ça. La commission s'approprie le projet et le fait évoluer pour arriver à un projet abouti devant le Conseil Général. Ce n'est pas le Conseil Général qui va décider quel architecte va fonctionner sur ce projet ou la couleur de la façade ; ce n'est pas le rôle du Conseil Général. Si on fait un parallèle dans le privé, une entreprise a un conseil d'administration qui fixe un cadre, fait le budget et valide les comptes.

Si on prend le CO, le comité est l'exécutif du CO, lequel est venu vers l'assemblée des délégués pour dire qu'en 2020-2021 on n'aura pas assez de salles de classes dans la Broye et il faut faire quelque chose. L'assemblée des délégués a voté un crédit d'étude pour le comité du CO qui s'est chargé de mettre en place un concours d'architecture et c'est eux qui

DATE : 27 septembre 2017

ont choisi le lauréat et pas l'assemblée des délégués. C'est l'exécutif qui a le projet dans les mains jusqu'à la fin et la prochaine étape du législatif sera la votation du crédit d'investissement. Avant le législatif n'a pas à se mêler de la tâche de l'exécutif. Si on prend le Conseil Général, il se réunit cinq fois par année alors que la commission s'est déjà vue plus de dix fois et le Conseil Communal se voit une cinquantaine de fois par année. Nous n'avons pas les mêmes tâches et les mêmes attributions ; on ne peut pas se donner du travail qui n'est pas dans nos attributions. Si le Conseil Général veut être consulté par rapport à ce projet, il y a dans chaque groupe un représentant qui fait partie de la commission, donc c'est à lui qu'il faut faire part des doléances éventuelles qui seront ensuite transmises à la commission pour étude. On arrivera ensuite avec un projet abouti devant le Conseil Général et il n'y aura pas plusieurs variantes. Il est important d'avancer de manière constructive et à chacun son job et suite à la remarque de M. Vincent Grandgirard, il se permet de préciser qu'il n'y a pas de quiproquos ou de malaise au sein du Conseil Communal ou vis-à-vis du Conseil Général. Il y a peut-être une minorité du Conseil Général qui n'a pas confiance au Conseil Communal et on le ressent très bien, c'est désagréable, venez discuter au lieu de téléphoner directement à la Préfecture. Vous pouvez sans autre prendre contact avec la Présidente du Conseil Général pour lui faire part de vos questions.

M. Christian Molleyres remercie M. le Syndic pour ses propos mais qui ne répondent pas à ces questions. Une question concerne notamment le budget qui passe de Fr. 3'000'000.- à Fr. 5'600'000.-. On connaît le pourquoi du dépassement car il nous a été expliqué. Cependant on va se trouver, quelque part devant le fait accompli, avec un budget de Fr. 5'600'000.- à voter en décembre et il serait regrettable que le projet ne passe pas.

M. Jean-Denis Borgognon lui répond que le montant de Fr. 3'000'000.- avait été annoncé par la précédente commission et ceci en 2011 et ne comprenait pas l'agrandissement. Quant à la question de la démolition complète de la salle, la commission a également posé la question à l'architecte et au prix des m³ et selon les normes SIA, il faut compter un tiers de plus que ce qui est budgétisé actuellement car ce qui coûte énormément c'est le désamiantage du bâtiment. En ce qui concerne les différents rapports sur l'étude du bâtiment, ces derniers sont internes à la commission donc pas transmis en dehors. Pour le reste de ses questions, M. Borgognon lui propose de transmettre ces questions directement à la commission qui se chargera d'y répondre.

M. Alexandre Vonlanthen propose à M. Molleyres de consulter le procès-verbal de la séance du 5 juillet 2017 qui répond à bien des questions qu'il a soulevées ce soir.

8. INFORMATIONS COMMUNALES

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole au Conseil Communal pour différentes informations communales.

M. Alain Bürgy nous donne différentes informations :

- Concernant la réfection du passage à niveau Rte de Bussy, une partie des travaux n'a pas pu se faire à cause d'un accident survenu sur la voie ferroviaire le soir où étaient prévus les travaux. Par conséquent ces derniers seront effectués en semaines 8 et 9 de 2018. La commune effectuera les travaux de marquage une fois ces travaux réalisés.
- La commune a fait une demande de « mise à ban » de la place de parc de la poste, article 181, ceci pour une durée autorisée de 2 heures. Cette demande a été acceptée par la Justice de Paix de la Broye. La commune mettra en place les panneaux ainsi que le marquage.
- Une demande a été faite auprès du Service des ponts et chaussées, projets routiers, concernant l'extension de la limitation de vitesse 50km à l'entrée de la localité de Vesin en direction de Montet. Cette demande a été préavisée défavorablement. Si on souhaite le faire nous devons mettre en place un système de modérateur du trafic.

DATE : 27 septembre 2017

→ Concernant le chargement des betteraves, ce qui n'est pas terminé jusqu'à ce qu'il y ait une nouvelle gare à la Guérite, ils auront lieu du 16 octobre au 28 octobre 2017, du 13 novembre au 18 novembre 2017 et du 12 décembre au 23 décembre 2017, de 6.00 h. à 18.00 h. environ. Un tout ménage va être distribué à la population.

Mme Vanessa Currat nous informe que suite à l'approbation du règlement scolaire en avril dernier, la commune a fait un appel dans le Lien afin de trouver des personnes pour faire partie du conseil des parents. A ce jour, ce dernier est complet, les personnes suivantes ont été nommées : Mmes Lyne Jaquier, Jeanne Decorges, Nadia Dubey, M. Grégory Gendre, le responsable d'établissement M. Alexandre Kaehr, la représentante des enseignantes Mme Isabelle Cuennet et Mme Vanessa Currat pour le Conseil Communal.

M. le Syndic Alexandre Vonlanthen nous informe que le Conseil Communal a reçu il y a quelques semaines un courrier de la FTTH, fibre optique à la maison, pour nous dire qu'ils étaient disponibles si on souhaitait discuter avec eux pour mettre la fibre optique dans notre commune. Nous les avons donc contactés et ils sont intéressés de venir à Cugy et pour cela ils nous proposent une séance d'information le 25 octobre 2017 à 19.30 h. à la salle polyvalente. Bien que ce soit un concurrent de Swisscom, c'est une société 100% fribourgeoise car elle est soutenue principalement par le Groupe E, le canton et Gruyère énergie. La commune se chargera d'inviter la population à cette soirée mais tous les frais sont entièrement pris en charge par FTTH. Le but de FTTH est de venir dans la commune pour autant qu'il y ait un certain nombre d'abonnements qui se fassent. Par contre, c'est pour une partie de la commune car Vesin et la Grange-des-Bois ne sont pas prévus d'y être raccordés pour le moment.

9. DIVERS

Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole aux conseillers généraux.

M. Vincent Grandgirard nous informe qu'en ce qui concerne le règlement du Conseil Général, la commission a terminé sa rédaction et sa relecture. Le projet a été envoyé au Service des communes fin août, également transmis à la Préfecture laquelle a demandé une prolongation du délai pour son examen. Au vu de la complexité de la matière, la commission estime que ces préavis ne pourront qu'améliorer la qualité et la pertinence de notre règlement. Nous espérons recevoir les commentaires du canton et de la Préfecture rapidement de façon à pouvoir vous proposer la version définitive en décembre 2017.

Pour assurer l'information des membres du Conseil Général et des citoyens sur les sujets traités par le Conseil Général, il demande que toutes les informations publiques soient rendues accessibles à tous via le site internet de la commune et ceci dès que possible. Par exemple les documents envoyés avec la convocation sont mis à disposition du public, les présentations faites lors des séances dès le lendemain de la séance du Conseil Général ainsi que le procès-verbal de la séance soit publié dès sa rédaction avec la mention « pas encore approuvé ».

D'autre part, il nous informe que, concernant l'extension du réseau de gaz naturel, plusieurs propriétaires ont été contactés par la société Cinef pour conclure des conventions de passage de conduite de gaz basse pression en bordure de la route cantonale. Cette démarche suscite quelques questions notamment : il pense que tous les propriétaires le long de la route cantonale sont concernés, ne serait-il pas plus simple que ces conduites soient enfouies sous la route cantonale ou sous le trottoir et que les travaux soient effectués lors de la pose du nouveau revêtement dont les travaux sont prévus en 2018. Il demande également quel sera l'extension du réseau de gaz à Cugy, est-ce que le Conseil Communal a une vue d'ensemble de cette extension ? Et pour terminer, quels sont les conséquences en cas de refus d'un ou plusieurs propriétaires ?

DATE : 27 septembre 2017

M. Alexandre Vonlanthen répond qu'en ce qui concerne les documents sur le site internet, c'est une discussion qu'on a au sein du Conseil Communal. Ce n'est pas une décision si évidente dans la pratique car il faut savoir que ce qui est diffusé ici est publique et reste à l'interne de la commune mais ce qui l'est sur le site est mondial. Typiquement pour le projet de la grande salle, la présentation contient des chiffres et s'ils sont diffusés n'importe quelle entreprise peut faire une offre pour les travaux simplement en consultant le site internet. C'est donc une question assez difficile et il faut qu'on y réfléchisse. Il est bien évident que les documents tels que les convocations, procès-verbaux, c'est différent et avec le nouveau site internet, dont un budget va être présenté en décembre, il y aura une possibilité, avec accès, pour les conseillers généraux ainsi que les membres des différentes commissions.

Concernant le réseau de gaz, M. Alain Bürgy nous informe qu'effectivement la commune a été approchée par l'entreprise Cinef pour venir sous la route cantonale. Il faut savoir que le Service des ponts et chaussées délivre une autorisation à bien plaisir, mais d'une manière générale le service est opposé à tout passage de gaz sous la route cantonale pour des raisons de maintenance. Il est plus simple de chercher d'autres solutions, par exemple les trottoirs ou d'autres solutions alternatives. Le réseau de gaz a étudié plusieurs solutions et a finalement décidé de passer en dehors du domaine public. En ce qui concerne l'extension, il faut finalement demander à Cinef, par le biais de M. Laurent Galley par exemple, car ils cherchent à tout prix d'aller de l'avant et il faut savoir qu'à moyen et long terme ce n'est pas une solution qui est meilleur marché que le mazout.

M. Raphaël Grandgirard nous informe que cela fait une année que nous avons accepté l'achat de 2 appareils ultraperformants et indispensables à notre commune mesurant la vitesse et nous faisant un sourire au passage. Ors à l'heure actuelle aucun des deux appareils n'a été posé et il demande quand et où la commune pense les poser ?

M. Alain Bürgy répond que dans tout achat il y a toujours une période pour étudier les choses, ce qu'il est en train de faire. Le Conseil Communal a reçu des offres pour plusieurs systèmes, qu'il va étudier, et va ensuite faire l'acquisition de ces deux appareils.

M. Fabrice Bersier revient sur les différents manifestes tenus ce soir qui remettent en question le travail de l'exécutif avec des mots comme disfonctionnement, réponse évasive, peu de transparence et cela le désole. Cela fait maintenant la sixième année que nous avons un Conseil Général, nous sommes élus, 7 conseillers communaux et 30 conseillères et conseillers généraux, de remettre en doute le rôle de nos institutions et de remettre en cause les processus cela le dérange. Nous avons un devoir, en tant qu'élus, de maintenir en harmonie ces deux pouvoirs exécutif et législatif afin de mener les affaires au mieux pour le bien de la commune, avec une vision et le Conseil Communal a les réflexes d'une stratégie d'avenir et il tient à remercier l'engagement des 7 conseillers communaux ce soir qui se sont engagés pour la collectivité. Bien qu'il n'eût prévu de prendre la parole ce soir, il tient à les remercier et trouve assez gratuit les prises de paroles qu'il a entendues ce soir en sachant que nous avons la possibilité d'intégrer des commissions et la possibilité dans nos groupes de réagir envers nos gens qui sont à l'exécutif. Il demande qu'à l'avenir nous soyons en meilleure harmonie et qu'il n'y ait pas ce sentiment de disfonctionnement.

Mme Nathalie Pires remercie M. Bersier pour son intervention et souhaite également manifester son ressenti. Elle a aussi trouvé que par moment il y avait un manque de respect mais elle estime que chacun doit pouvoir s'exprimer de façon neutre et elle demande à chacun d'être respectueux sur certaines prises de position.

Avant de clore cette séance, Mme la Présidente Marielle Corboz donne la parole à M. Marc Fontaine qui a souhaité prendre la parole.

M. Marc Fontaine nous informe que pour revenir sur les propos de M. Fabrice Bersier, il confirme qu'au sein du Conseil Communal il y a une véritable harmonie. On est une équipe et chacun est prêt à aider l'autre. Dans la vie, il y a des choix parfois faciles et parfois difficiles. Depuis une année il a des problèmes de santé et il a donc décidé, avec regret, de

DATE : 27 septembre 2017

quitter le Conseil Communal. Il tient à remercier ses collègues du Conseil Communal pour la formidable entente durant ces années passées au Conseil Communal.

M. Alexandre Vonlanthen rend, au nom du Conseil Communal, un petit hommage à Marc.

« Tu nous avais prévenu être en réflexion au début de l'été, et tu as officialisé ta décision tout dernièrement, et il te tenait à cœur de l'annoncer en personne ce soir, après avoir terminé le dossier déchetterie.

Bien que nous regrettions ta décision, nous pouvons que la comprendre, car la santé passe avant tout ! Tu nous manqueras, toi notre doyen !

Vous le connaissez tous, Marc a toujours le mot pour rire, toujours une connerie à raconter, ou une vidéo débile à nous montrer.

Comme on dit, châtie bien qui aime bien, nous aussi on aime bien t'embêter.

On aime bien t'embêter sur ton grand âge notamment à Noël. Chaque année le Conseil se réparti toutes les personnes qui ont 80 ans et plus, et on va leur amener un kilo de miel. Et bien Marc fait la tournée des personnes qui sont au home, d'après lui c'est parce que les homes sont dans son dicastère, mais d'après nous, c'est pour choisir sa future chambre !

Dans le même style, je me suis rendu à l'inauguration de l'agrandissement du home à Montagny, j'ai mis quelques photos sur le groupe Whats app du Conseil.

Avant que je finisse mon texte, Marc demande c'est où ? Je n'ai bien évidemment pas pu résister, j'ai effacé mon texte et simplement répondu ta future chambre.

Tous les autres avaient compris et Marc m'a simplement répondu avec un mot commençant par C...

Marc, tu es quelqu'un de jovial, de posé, qui nous a amené le recul dû à ton grand âge !

Merci pour tout ce que tu as fait pour ta commune et ta région (il faut savoir qu'il a été un élément clé pour la gestion de la crise au sein des soins à domicile).

Marc c'est un professeur ! (prenez-le dans le sens que vous voulez..)

Il est très reconnu dans son métier de formateur d'adulte. J'ai pu suivre 2 de ses cours, et franchement ça vaut la peine ! A mon tour j'ai pu lui apprendre quelque chose, ou plutôt lui donner goût à quelque chose, le golf ! Il s'y est mis, avec sa Poupette, et ils adorent ça, ils commencent même à devenir forts ! Heureusement tes soucis de santé ne t'empêchent pas de pratiquer ce sport, c'est pourquoi nous t'offrons un bon pour aller découvrir un golf, pas loin d'où habite ta fille et tes 4 chique-oufs ! Merci Marc, et remets-toi vite ! »

M. Vonlanthen nous donne une petite information pour la suite : le Conseil Communal a écrit au premier viennent-ensuite qui recevra la lettre demain matin, M. Guido Flammer, qui selon la loi doit nous répondre dans les 3 s'il accepte ou non le mandat, soit jusqu'à lundi.

S'il renonce, nous continuerons jusqu'à épuiser la liste, et si elle est épuisée, une élection complémentaire aura lieu. Bien entendu le Conseil fonctionnera à 6 le temps d'une nouvelle assermentation. Sur cette nouvelle qui nous chamboule un peu, il souhaite à toutes et tous une bonne soirée.

La parole n'étant plus demandée, Mme la Présidente Marielle Corboz, tient également à remercier Marc pour son travail. Elle clôt cette assemblée en nous donnant rendez-vous le 13 décembre 2017 pour notre 4^{ème} et dernière séance annuelle. Elle invite les participants à cette assemblée à partager le verre de l'amitié.

La séance est levée il est 22h10.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente :

La Secrétaire :

Marielle Corboz

Sylvia Bersier